



Infolettre Avril 2024

[👉 Cliquer ici pour écouter cette infolettre 👈](#)

ACTUALITÉ

Le **rapport annuel** du BSDQ résumant les actions marquantes de l'**année 2023** est maintenant disponible !

[Consulter](#)



Le BSDQ est l'organisme par lequel les entrepreneurs spécialisés acheminent leurs soumissions aux entrepreneurs généraux. Ses règles et son fonctionnement offrent aux entrepreneurs de profiter des bienfaits d'une saine concurrence, d'intégrité et de transparence dans l'octroi des contrats de sous-traitance.

Même si les **donneurs d'ouvrage** n'ont pas de responsabilité quant au fait que les soumissions transigent ou non par le BSDQ, leurs appels d'offres peuvent bénéficier des nombreux avantages offerts par l'organisme. Prendre en compte le BSDQ sur son projet, c'est prôner l'intégrité et le maintien de relations harmonieuses entre les

entrepreneurs, afin de contrer les pratiques déloyales dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.

Le BSDQ est un organisme privé qui exerce ses fonctions selon un mandat qui lui est confié par les Parties signataires de l'entente (**ACQ - CMEQ - CMMTQ**). Toutes actions relatives à la transmission des soumissions est encadrée par les règles du Code de soumission. L'objectif ultime de cet encadrement est de permettre au donneur d'ouvrage de recevoir **le meilleur prix possible sur le marché** et **d'éviter** qu'il y ait du **marchandage** entre les entrepreneurs spécialisés et généraux. En effet, le BSDQ empêche la succession d'offres et de contre-offres entre les entrepreneurs ainsi que la possibilité de négociation de prix après la fermeture des soumissions des entrepreneurs spécialisés. Tous doivent faire l'effort d'offrir le meilleur prix possible dès le début, au seul et unique tour possible des soumissions.

Résultat ? **Chacun est certain d'avoir eu droit à un traitement juste et équitable !**

En mode collaboration

Le BSDQ est continuellement en **mode collaboration** avec les différents donneurs d'ouvrage avec qui il fait affaire. En effet, lorsqu'un projet est inscrit dans la plateforme TES, le donneur d'ouvrage et ses professionnels reçoivent toujours un avis les informant de cette ouverture. Dans cet avis, le donneur d'ouvrage y retrouve la date de clôture des soumissions pour les entrepreneurs spécialisés qui est toujours fixée 3 jours ouvrables avant celle des entrepreneurs généraux.

Lors d'**émission d'addendas** reportant la date de dépôt, le BSDQ est en mesure de repousser la date pour les entrepreneurs spécialisés seulement si ledit addenda est reçu avant que leurs soumissions soient rendues disponibles aux entrepreneurs généraux. Les donneurs d'ouvrage sont donc invités à transmettre ce genre d'information au BSDQ le plus rapidement possible lorsque cette situation survient.

Explications reports de date

Il arrive parfois que le BSDQ tente de rejoindre les professionnels et le donneur d'ouvrage pour obtenir certaines clarifications quant aux exigences des documents.

Soyez rassurés : le seul objectif de cette prise de contact est de permettre aux entrepreneurs spécialisés de pouvoir déposer leurs soumissions conformément aux exigences requises dans les documents d'appel d'offres. **Plus la communication est**

bonne, plus le travail de tous est facilité !

Consulter les soumissions déposées

Saviez-vous que le donneur d'ouvrage peut exiger de recevoir **l'ensemble des copies de soumissions déposées au BSDQ** ? En effet, si une exigence à cet effet figure dans ses documents de soumission et que le BSDQ en est avisé, il peut accéder très facilement à toutes les soumissions déposées en sous-traitance, après la clôture de l'appel d'offres. Avec ces informations en main, en plus d'obtenir une meilleure vue d'ensemble sur son projet, le donneur d'ouvrage peut bénéficier des avantages suivants :

- ☞ Vérifier que les **exigences** des documents sont **bien respectées** en sous-traitance;
 - En effet, le Code de soumission exige que les entrepreneurs spécialisés soumissionnent tel que requis dans les documents de soumission, sous réserve de l'application d'un guide de dépôt;
- ☞ Effectuer une **meilleure analyse budgétaire** et mieux comprendre comment sont constituées les soumissions des entrepreneurs généraux;
- ☞ Ouvrir la porte à des **questionnements**, s'il y a lieu.

Garantie et période de validité

Autre avantage majeur d'utiliser le BSDQ sur son appel d'offres, c'est d'avoir la tranquillité d'esprit quant à la validité des prix reçus en sous-traitance. En effet, pour les projets hors BSDQ, il n'est pas rare que les entrepreneurs spécialisés déterminent eux-mêmes la période de validité de leurs soumissions, puisqu'ils ne sont soumis à aucune exigence à cet effet. Sur des projets de grande envergure, cette pratique peut s'avérer risquée, en particulier lorsque l'entrepreneur général a lui-même des exigences à respecter envers son client.

En soumissionnant par le biais du BSDQ, tous les entrepreneurs spécialisés sont soumis à la même période de validité des soumissions qui se calcule en fonction de celle des entrepreneurs généraux. En effet, le Code de soumission impose des **balises claires** en matière de validité et exige le dépôt d'une garantie pour toutes les

soumissions qui **atteignent ou dépassent 100 000\$ avant les taxes**. Un entrepreneur spécialisé qui voudrait se désister de sa soumission à l'intérieur de sa période de validité pourrait alors perdre son montant de garantie. Cet avantage offre donc aux entrepreneurs généraux des soumissions fiables et d'une grande crédibilité, en plus d'accroître l'assurance de solvabilité et le sérieux des soumissionnaires.

Bon à savoir : Afin de permettre à tout type d'entreprise d'avoir sa chance égale sur les marchés de plus grande envergure, le BSDQ offre 2 possibilités aux entrepreneurs qui doivent fournir une garantie de soumission. Ils peuvent faire affaire avec une **compagnie d'assurance** s'ils en ont la possibilité, ou déposer un **montant en argent** à titre de garantie.

En conclusion

Le temps d'une infolettre est bien court pour exposer tous les bénéfices que le BSDQ peut amener sur un appel d'offres. La bonne nouvelle, c'est que le BSDQ met à la disposition de tous ses usagers, incluant les donneurs d'ouvrage et les professionnels, **un service à la clientèle disponible et facilement rejoignable** en tout temps pour répondre à tout type de question.

Nous vous invitons à nous contacter par le moyen qui vous convient le mieux afin que nous puissions continuer à faire grandir notre collaboration 😊.

514-355-7600 #1 | info@bsdq.org | formation@bsdq.org



Vous souhaitez parfaire vos connaissances sur le BSDQ ?

Inscrivez vous dès maintenant à l'une de nos formations sans frais et reconnue par la RBQ !

[S'inscrire](#)



SITE WEB

